



Ecole Supérieure d'Optique et de Lunetterie

Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé autorisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur
de la formation des Cadres et de la Recherche Scientifique sous le N° : 98/96 du 18-10-96

Emploi du temps : 2ème tranche 2018-2019

2ème Année

	08h--10h	10h--12h	14h--16h	16h--18h
Lundi	Optique physique / par le graphique	Technologie lunetière	Optique physiologique	
Mardi	Biophysique		TP Optométrie	
Mercredi	Optométrie	Optique physique / par le graphique		
Jeudi	TP Lunetterie (gpe 2)		TP Lunetterie (gpe 1)	
Vendredi	Optique physique / par le graphique		TP Optométrie	
Samedi				